

**PROCÈS-VERBAL DE LA 168^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 31 MARS À 18H À LA SALLE F-240**

Présences	:	Stéphane Chouinard, Jonathan Gariépy, Geneviève Marchand, Geneviève Perreault, Christine Poirier, Éric Prévile et Maxime Savoie
Absences confirmées	:	Véronique Assor, Jeyrin Castaneda Martinez, Marie-Pierre Girard, Emmanuel Prévile-Ratelle et Olivier Thibert
Invités	:	Marc-Antoine Charette, Pascale Dupaul, Mariève Fortin, Sophie Laurin, Nancy Pelletier, Marilyn Sansregret et Sonia Théberge
Présidence d'assemblée	:	Geneviève Marchand
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

168.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 01.

168.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL260331-01

Sur proposition de monsieur Maxime Savoie, dûment appuyée par monsieur Jonathan Gariépy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

Ouverture de l'assemblée	Prés.	Résol.
168.1 Identification et constatation du quorum		
168.2 Ordre du jour		X
168.3 Parole à l'assemblée		
Sujets pour présentation / avis / adoption		
168.4 Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception <i>Présenté par : Sophie Laurin, directrice, direction des ressources financières</i>		X Avis au CA
168.5 Politique de communication <i>Présenté par : Marilyn Sansregret, directrice adjointe, communications institutionnelles et relations avec les médias</i>		X Avis au CA
168.6 Données sur la réussite <i>Présenté par : Marc-Antoine Charette, directeur adjoint, bureau de la recherche, de la statistique et du développement institutionnel</i>	X	

	Prés.	Résol.
168.7 Procès-verbal de l'assemblée du mardi 17 février 2026		X
168.8 Suite du procès-verbal	X	
168.9 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière <i>Présenté par : Geneviève Perreault, directrice générale</i>		X Avis au CA
168.10 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière <i>Présenté par : Geneviève Perreault</i>		X Avis au CA
168.11 Cahier de programme Arts, lettres et communication <i>Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, service des programmes et du développement pédagogique</i>		X
168.12 Demande d'admissions – automne 2026 (1er tour) <i>Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaire</i>	X	
168.13 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption		X Avis au CA
168.14 Rapport de la direction <i>Présenté par : Geneviève Perreault</i>	X	
Autres sujets		
168.15 Autres points		
168.16 Information 168.16.1 Mention d'honneur de l'AQPC	X	
Prochaine rencontre et levée de l'assemblée		
168.17 Mardi 9 juin 2026 à 18 h		
168.18 Levée de l'assemblée		

Adoptée à l'unanimité

168.3 Parole à l'assemblée

Sans objet.

168.4 Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception

Présenté par : Sophie Laurin, directrice, direction des ressources financières

Madame Sophie Laurin présente la *Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception* (ci-après la « Politique ») qui doit permettre de compenser adéquatement les frais de voyage et de représentation encourus par les membres du personnel dans l'exercice de leur fonction.

Les dernières modifications à la Politique ont été adoptées le 27 novembre 2024. La Politique se doit d'être mise à jour annuellement, minimalement pour y faire état des indemnités quotidiennes maximales applicables aux déplacements à l'extérieur du Québec, soit au national et à l'international.

Outre cette modification, cette révision comprend quelques précisions mineures qui permettront une meilleure interprétation de certains articles, ainsi que l'ajustement du frais d'hébergement chez un parent ou un ami.

L'avis du conseil d'établissement est demandé, conformément au Règlement de régie interne (no. 1) et à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Attendu les modifications proposées à la *Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception*;

Attendu la présentation de la direction des ressources financières des principaux changements et ajustements;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-02

Sur proposition de madame Christine Poirier, dûment appuyée par monsieur Maxime Savoie, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées à la Politique de remboursement des frais de déplacements, de représentation et de réception.

Adoptée à l'unanimité.

168.5 Politique de communication

Présenté par : Marilyn Sansregret, directrice adjointe, communications institutionnelles et relations avec les médias

La *Politique de communication* (ci-après la « Politique ») a été adoptée le 29 novembre 2004 et n'a pas été modifiée depuis.

Compte tenu de la désuétude de celle-ci, elle a fait l'objet d'une refonte complète afin de refléter l'évolution des pratiques, des outils et des canaux de communication et également de renforcer le rôle stratégique du service des communications.

La Politique actualisée encadre désormais les communications numériques, précise les rôles et responsabilités organisationnels et introduit de nouvelles balises en matière de rédaction épiciène, d'utilisation des outils institutionnels, de communication avec les membres du personnel et les personnes étudiantes, ainsi que de cohérence de l'image de marque.

L'ajout de trois annexes, soit la Nétiquette, le Guide de normes graphiques et le Guide de rédaction, vient soutenir une application concrète de la Politique au quotidien.

La direction adjointe des communications présente les principaux changements et ajustements.

L'avis du conseil d'établissement est demandé, conformément au Règlement de régie interne (no. 1) et à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Il est suggéré de définir le mot « personnalité publique ». Madame Sansregret prend note de cette suggestion.

Attendu la mise à jour proposée de la Politique de communication;

Attendu la présentation de la direction adjointe des communications des principaux changements et ajustements;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-03

Sur proposition de monsieur Jonathan Gariépy, dûment appuyée par monsieur Maxime Savoie, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant la Politique de communication.

Adoptée à l'unanimité.

168.6 Données sur la réussite

Présenté par : Marc-Antoine Charette, directeur adjoint, bureau de la recherche, de la statistique et du développement institutionnel

Monsieur Marc-Antoine Charette présente un portrait des données sur la réussite pour la session d'automne 2025 pour les trois collèges constituant du cégep (Joliette, L'Assomption et Terrebonne). On y observe une forte demande d'admission au niveau régional, soit 4261 demandes reçues pour 3223 inscriptions, soit un taux d'admission de 85,2 %. La population totale recensée atteint 6 834 étudiantes et étudiants. Le taux de réussite institutionnel se maintient à un niveau élevé, soit 89,6 %, en progression par rapport aux années précédentes.

Pour le collège constituant de L'Assomption, 2 371 étudiantes et étudiants ont été recensés, répartis dans nos 12 programmes et cheminement Tremplin DEC. Notre clientèle provient majoritairement des écoles secondaires à proximité, notamment Jean-Baptiste-Meilleur (18,6 %), Félix-Leclerc (14,2 %) et le Collège

de l'Assomption (12,2 %). Les étudiantes et étudiants présentent un bon profil scolaire : 47,8 % ont une MGS supérieure à 80 %, et 90,5 % ont le français comme langue maternelle.

Sur le plan de la réussite, le collège constituant de L'Assomption affiche un taux de réussite élevé de 89,7 %. Les abandons sans échec (AE) représentent 4,8 % des inscriptions (713 AE). Les cours de la formation générale sont réussis à 91,1 %, ceux de formation spécifique à 89,1 %, tandis que les activités de mise à niveau et de transition demeurent plus difficiles (65,6 %). À l'Épreuve uniforme de français, les taux de réussite pour 2024-2025 oscillent entre 69 % et 82 % selon la session.

Un questionnement a été soulevé concernant le suivi des abandons de cours. Madame Pelletier précise que chaque abandon est systématiquement questionné, et qu'il est rare que des étudiantes ou étudiants du Cégep à L'Assomption abandonnent plusieurs cours en même temps. Les comités de programme analysent régulièrement les "cours défis", c'est-à-dire ceux où l'on observe le plus d'abandons, afin d'identifier des pistes d'amélioration et de soutien.

La nouvelle date d'abandon sans échec a été instaurée pour éviter que les étudiantes et étudiants accumulent des échecs permanents à leur dossier, ce qui pourrait nuire à leur parcours dans l'enseignement supérieur. Cette mesure vise donc à protéger leur cheminement tout en permettant une meilleure compréhension des raisons derrière les abandons.

168.7 Adoption du procès-verbal du 17 février 2026

CECL260331-04

Sur proposition de monsieur Éric Préville, dûment appuyée par monsieur Maxime Savoie, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 167^e assemblée ordinaire tenue le 17 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

168.8 Suite du procès-verbal

Madame Geneviève Perreault informe l'assemblée que le 20 février dernier, les membres ont reçu par courriel les documents suivants :

- Le règlement no 7 relatif au code de vie et de conduite;
- Le rapport de la direction;
- La clientèle confirmée – Hiver 2026;
- Le rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.

168.9 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Présenté par : Geneviève Perreault, directrice générale

Madame Geneviève Perreault présente brièvement les modifications apportées.

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux autres droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Lors de sa 245^e assemblée ordinaire du 26 novembre 2025, le conseil d'administration a adopté les modifications proposées au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4).

Il s'est toutefois avéré que certains changements mineurs devaient être apportés à la version adoptée en novembre dernier.

D'abord, les frais relatifs à la location d'un ordinateur portable pour le programme Techniques d'administration et de gestion du collège constituant de Terrebonne avaient été retirés de l'Annexe IV du Règlement no. 4. Ce retrait reflétait la décision de ne plus prêter d'ordinateur portable dans ce programme, sans toutefois tenir compte du fait que cette option était toujours disponible aux personnes étudiantes ayant déjà débuté le programme. Ces frais ont donc été ajoutés et ajustés à 100 \$.

Ensuite, des frais de location d'un ordinateur portable pour le programme Techniques de génie électrique en cheminement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ont aussi été ajoutés à l'Annexe IV du Règlement no. 4, au collège constituant de Terrebonne. Ces frais s'élèvent à 290 \$ et ils sont plus élevés que ceux des autres programmes techniques en cheminement standard. Cela s'explique par le fait que la clientèle est différente, que le prêt est à long terme et que le coût des licences est élevé.

De plus, les autres droits afférents relatifs aux cours d'été sont passés de 5 \$ à 9 \$ du côté du service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM). Un ajustement est donc requis.

Du côté de l'Alliance Sports-Études, le droit d'inscription non universel est passé de 55 \$ à 58 \$. Plutôt que de l'ajuster annuellement, il est désormais indiqué « selon la tarification en vigueur ».

Attendu les modifications proposées au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4);

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-05

Sur proposition de monsieur Jonathan Gariépy, dûment appuyée par monsieur Éric Prévile, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au

Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4).

Adoptée à l'unanimité.

168.10 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Présenté par : Geneviève Perreault

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Lors de sa 245e assemblée ordinaire du 26 novembre 2025, le conseil d'administration a adopté les modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5).

Il s'est toutefois avéré que deux changements devaient être apportés à la version adoptée en novembre dernier.

En effet, dans sa version actuelle, c'est le conseil d'établissement qui a le pouvoir de fixer le montant de la contribution volontaire des personnes étudiantes à la fondation affiliée au Cégep régional de Lanaudière. Ceci a pour effet que le montant peut varier d'un collège constituant à l'autre, alors que la fondation est la même pour tous.

De plus, l'Annexe I prévoyait la facturation de 5 \$ par cours d'été pour différents services. Or, ces droits de toute nature ne sont pas facturés, puisqu'ils sont déjà inclus dans les autres droits afférents relatifs aux cours d'été qui sont prévus au Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 4).

Attendu les modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5) ;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-06

Sur proposition de monsieur Éric Prévile, dûment appuyée par monsieur Jonathan Gariépy, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement sur les droits de scolarité et sur les droits de toute nature exigibles des étudiants du Cégep régional de Lanaudière (no. 5).

Adoptée à l'unanimité.

168.11 Cahier de programme Arts, lettres et communication

Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, service des programmes et du développement pédagogique

Madame Sonia Théberge présente ce dossier. Le programme Arts, lettres et communication est une actualisation du programme Arts et lettres créé en 1996. Il a été implanté au Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA) en 2014, à la suite de la publication d'un nouveau devis pédagogique par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Depuis son implantation, deux révisions de programme ont été réalisées, la plus récente datant de 2019-2020.

Afin de répondre aux recommandations issues du bilan d'implantation de cette dernière révision, une nouvelle grille de cours pour les admissions d'automne a été adoptée à l'automne 2024, et la première cohorte a été accueillie à la session d'automne 2025. La grille de cours pour les admissions d'hiver a ensuite été adoptée à l'hiver 2025, et la première cohorte a été accueillie à la session d'hiver 2026.

Une version mise à jour du Cahier de programme Arts, lettres et communication a été rédigée de manière à regrouper les informations suivantes :

- Les prescriptions ministérielles (buts du programme et objectifs de la formation spécifique);
- Le profil de sortie;
- La répartition des compétences;
- La séquence des cours selon la session d'admission;
- Le descriptif des cours et leur pondération;
- L'épreuve synthèse de programme.

Le Cahier de programme se veut un outil d'informations et de suivi de l'offre de formation destiné tant au personnel qu'aux étudiantes et aux étudiants. Il est conforme au devis pédagogique publié en 2017 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Il témoigne de la version locale du programme d'études actuellement en vigueur.

Attendu que le Cahier de programme Arts, lettres et communication est conforme au devis pédagogique publié en 2017 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que le Cahier de programme est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du CLA;

Attendu l'avis favorable émis par le comité de programme Arts, lettres et communication lors de la réunion du 10 février 2026;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 10 mars 2026;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-07

Sur proposition de monsieur Éric Prévile, dûment appuyée par monsieur Maxime Savoie, il est résolu d'adopter le Cahier de programme Arts, lettres et communication.

Adoptée à l'unanimité.

168.12 Demande d'admissions – automne 2026 (1er tour)

Présenté par : Nancy Pelletier, directrice adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaire

Madame Nancy Pelletier présente les statistiques d'admission du premier tour pour l'automne 2026. Elle indique que le cégep a reçu 1 340 demandes d'admission, une hausse notable par rapport aux années précédentes. Elle souligne particulièrement la forte augmentation des demandes dans les programmes préuniversitaires, surtout en Sciences de la nature, une situation possiblement liée à la pénurie de places dans la région de Montréal. Elle précise également qu'aucune candidature n'a été refusée par manque de place. Certains programmes techniques connaissent toutefois une baisse d'intérêt et seront donc ouverts au deuxième tour.

Elle mentionne que les programmes de Techniques juridiques et de Techniques d'inhalothérapie seront fermés au deuxième tour, tandis que Sciences de la nature demeurera ouvert, mais avec un nombre de places limité. Une question est soulevée concernant la provenance des personnes admises en Sciences de la nature et leur lien avec les écoles bassins. Madame Pelletier indique que cette analyse n'a pas encore été réalisée, mais qu'elle pourrait l'être ultérieurement.

168.13 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-08

Sur proposition de monsieur Éric Prévile, dûment appuyée par monsieur Maxime Savoie, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : CA2026021201.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL260331-09

Sur proposition de monsieur Éric Prévile, dûment appuyée par madame Christine Poirier, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

168.14 Rapport de la direction

Présenté par : Geneviève Perreault

• **23 au 27 février – Semaine des éveilleurs**

La 10e Semaine des éveilleurs a connu une forte participation, avec plus de 4 000 inscriptions et 65 activités. La diversité de la programmation a confirmé l'importance de cet événement pour la réflexion, la créativité et l'engagement de la communauté. Le comité remercie Hugues Brouillet, David Milot et Joselle Baril pour leur contribution à l'organisation.

• **23 février au 20 mars - Exposition À l'heure de l'IA de Obvia**

Dans le cadre de la Semaine des éveilleurs, le Cégep a accueilli l'exposition À l'heure de l'IA de l'OBVIA. Présentée sur trois étages, elle proposait un parcours en huit scènes illustrant des situations quotidiennes liées à l'intelligence artificielle, afin de sensibiliser la communauté à ses enjeux et à ses impacts. Des élèves du Collège de l'Assomption ont également visité l'exposition.

• **Saison parfaite pour l'équipe de basketball masculine des Cyclones**

L'équipe masculine de basketball des *Cyclones* a conclu sa saison régulière avec une victoire de 93-65 contre le Collège de Rosemont. Avec une saison parfaite, les Cyclones terminent au sommet du circuit collégial et se dirigent maintenant vers un match de barrage contre le *Noir et Or* du Collège de Valleyfield.

• **14 mars – Salon de l'enfance et de la famille**

La quatrième édition du Salon de l'enfance et de la famille a accueilli plus de 470 parents et enfants au Café étudiant. Sous une thématique western, les activités animées par les étudiantes et étudiants en Techniques d'éducation à l'enfance ont permis une mise en pratique concrète de leurs compétences, tandis qu'une vingtaine d'exposants présentaient leurs services aux familles.

Le rapport de la direction sera transmis aux membres à la suite de la présente assemblée.

168.15 Autres points

Madame Geneviève Perreault effectue le suivi concernant le processus de recrutement de la prochaine direction du collège constituant.

168.16 Information

168.16.1 Mention d'honneur de l'AQPC

À la suite du vote des enseignantes et des enseignants, Geneviève Drolet, enseignante en Techniques d'éducation à l'enfance, a été nommée lauréate de l'année. Sa nomination sera soulignée lors du banquet tenu en juin à Drummondville dans le cadre du colloque de l'AQPC.

Madame Drolet est reconnue pour son leadership mobilisateur et son sens de l'innovation pédagogique. Elle est notamment à l'origine du Salon de l'enfance et de la famille, de la relance de la joujouthèque de L'Assomption et de l'implantation de l'apprentissage en milieu de travail.

168.17 Prochaine assemblée

La prochaine rencontre ordinaire aura lieu le mardi 9 juin à 18 h. Dans le cas où une nomination serait nécessaire pour la nomination de la prochaine direction du collège constituant de L'Assomption une rencontre extraordinaire sera organisée.

168.18 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 32.

Geneviève Marchand
Présidente du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Geneviève Perreault
Directrice générale
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption